

La véritable condition d'application du droit d'auteur : originalité ou création ?

Première Partie

L'originalité, expression imparfaite de la condition d'application clef du droit d'auteur

Titre I - Approche de la notion d'originalité à la lumière des notions de nouveauté et d'activité inventive en propriété industrielle

Titre II - Détermination de la valeur réelle de la notion d'originalité en tant que condition d'application clef du droit d'auteur

Seconde Partie

La création, expression parfaitement appropriée de la condition d'application clef du droit d'auteur

Titre I - Détermination de la notion de création en droit d'auteur

Titre II - Appropriation de l'exigence de création comme condition d'application clef du droit d'auteur